

Session : mai 2018

Année d'étude : Première année de licence droit parcours classique

Discipline : *Droit civil (équipe 3)*

Titulaire du cours : M. Patrick MORVAN

Documents autorisés : Code civil (sans annotation ; surlignage en couleur et marque-pages tolérés)

(Choisir l'un des deux sujets suivants)

SUJET THEORIQUE

Vous rédigerez une dissertation sur : « *Le temps dans le droit civil des biens* »

SUJET PRATIQUE

Vous résoudrez ce cas pratique, en suivant l'ordre des questions. Appuyez-vous sur les textes et la jurisprudence éventuellement applicables.

Monsieur Craignos, conservateur du célèbre musée du quai Branly à Paris (spécialisé dans les arts dits primitifs), est fier de sa nouvelle exposition : cinquante têtes réduites de la peuplade des Koupélékiki, à savoir des têtes de guerriers de cette tribu qui vivait dans la jungle de Bornéo au XVIIIe siècle, décapités par leurs ennemis ; les têtes ont été réduites à la taille d'une pomme par un mystérieux procédé chimique et plantées au bout d'une pique (le résultat est assez horripilant). « Culturellement, c'est du jamais vu », s'exclame Monsieur Craignos devant la presse. Non dénué d'humour, il a baptisé son exposition « T'as vu ma pomme ? ». Elle doit ouvrir dans une semaine.

Le collectif « Dignitas », qui regroupe depuis vingt ans une trentaine de personnes affirmant « vouloir défendre l'être humain contre toute forme d'avilissement » (selon le site internet de ce groupement), entend s'opposer à cette exposition.

1°) Sur quels fondements juridiques l'association pourrait-elle s'appuyer afin d'obtenir l'interdiction de l'exposition ? (3,5 pts)

Quel argument Monsieur Craignos pourrait-il opposer pour préserver son exposition ? Comment le juge va-t-il faire pour trancher ? **(1,5 pts)**

2°) Monsieur Craignos n'a que faire de cette menace : il estime que le collectif Dignitas n'a pas le droit d'agir en justice. « Vous n'existez même pas », leur lance-t-il avec mépris.



Que veut-il dire par là ? Est-ce que le collectif Dignitas pourra agir en justice ? **(2 pts)**

3°) Monsieur Craignos apprécie la justesse de vos conseils. Il a une question très personnelle à vous poser :

- a) Son nom de famille est difficile à porter et il voudrait en changer.
- b) Il aimerait, le cas échéant, « prendre le nom » de sa femme (l'épouse de Monsieur Craignos s'appelle Jeanne d'Artagnan, descendante du célèbre mousquetaire). Mais il hésite un peu car il pense divorcer bientôt.

Expliquez à Monsieur Craignos ce qui est exactement possible. N'oubliez pas de citer les textes **(4 pts)**

4°) Un autre problème est apparu. Un commerçant a imprimé et commercialisé des cartes postales représentant les têtes de Koupélekiki (elles se vendent comme des petits pains). Le musée, qui est propriétaire de ces têtes, veut interdire cette diffusion.

Sur quel fondement juridique pourrait-il agir ? **(2 pts)**

5°) Une autre menace plus sérieuse se profile à l'horizon pour le musée. Un collectionneur d'art asiatique, Monsieur Dong, réclame carrément la restitution des cinquante têtes réduites ! Il explique qu'il vient de découvrir, avec l'annonce de l'exposition, que ces objets d'art étaient entre les mains du musée. En effet, le conservateur les avait achetées, au nom du musée du quai Branly, dans une vente publique aux enchères chez Christie's en 2017 pour la modique somme de 250.000 euros. Monsieur Dong, lui, peut prouver que ces précieuses têtes lui appartenaient depuis les années 1970 et que, au cours d'un voyage en train en Chine au mois de juillet 2016, les 50 têtes, qui étaient dans une valise, lui ont été dérobées. Leur valeur est inestimable.

Le conservateur du musée, Monsieur Craignos, est paniqué : va-t-il falloir que le musée restitue les têtes à Monsieur Dong, sans compensation ? **(4 pts)**

6°) Monsieur Dong et le musée du quai Branly viennent de recevoir un courrier d'un notaire passionné d'art asiatique qui souhaite les aider à trouver une solution. Il leur écrit ceci : « Pourquoi ne pas établir, par convention, un démembrement de la propriété des têtes de Koupélekiki ? Le musée serait usufruitier et tout le monde serait content ». Au téléphone, le notaire a glissé cette autre suggestion à Monsieur Craignos : « En plus, Monsieur Dong est très âgé... Vous voyez ce que je veux dire... ».

a) Monsieur Craignos ne comprend rien à ce courrier. « Qu'est-ce que cela veut dire ? Le musée pourrait ouvrir l'exposition et encaisser l'argent de la billetterie ? »

(2 pts)

b) Pourquoi avoir souligné que Monsieur Dong était très âgé et sous-entendu que cela pourrait être intéressant pour le musée ? **(1 pt)**

[FIN DU SUJET]